

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 avril 2025

n° 031-25

Objet : RS - Attribution d'un accord-cadre pour l'approvisionnement en combustible bois-énergie des chaufferies collectives (bois déchiqueté, bois-granulés) des communes sous forme d'un groupement de commandes

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt

- Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 avril 2025

délibération n° 031-25

objet **RS - Attribution d'un accord-cadre pour l'approvisionnement en combustible bois-énergie des chaufferies collectives (bois déchiqueté, bois-granulés) des communes sous forme d'un groupement de commandes**

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, indique qu'un appel d'offres ouvert a été lancé par avis d'appel public à concurrence publié le 14 février 2025 concernant l'approvisionnement en combustible bois-énergie des chaufferies collectives (bois déchiqueté, bois-granulés) des communes sous forme d'un groupement de commandes.

La date limite de remise des offres était fixée au 21 mars 2025. Un groupement de commande a été constitué avec les collectivités listées ci-dessous:

- commune de Lescheraines,
- commune de Saint-Sulpice,
- commune de Thoiry,
- commune de Saint-Alban-Leysse,
- commune de Chambéry,
- commune de Montagnole,
- commune de Barberaz,
- commune de Bellecombe-en-Bauges,
- commune de La Thuile,
- commune de Saint-Jean-d'Arvey,
- commune de Cognin,
- commune de Vimines.

Le coordonnateur du groupement de commandes est Grand Chambéry, qui a la charge de la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre, conformément à l'article L. 5211-4-4 du code général des collectivités territoriales. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre pour ses besoins propres.

L'allotissement est le suivant :

Lot	Objet	Minimum par période de 2 ans	Maximum par période de 2 ans
1	Fourniture de plaquettes forestières sèches C1 (petites chaufferies)	60 000 € HT	180 000 € HT
2	Fourniture de plaquettes forestières humides C2 (petites chaufferies)	42 000 € HT	125 000 € HT
3	Fourniture de bois-granulés (petites chaufferies)	100 000 € HT	210 000 € HT

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, conclu pour une durée de deux ans renouvelable une fois deux ans, portant la durée maximale à quatre ans à compter de la date de notification.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix des prestations : 50 %,
- valeur technique : 20 %,
- performances en matière de protection de l'environnement : 30 %.

La commission d'appel d'offres du 26 mars 2025 a attribué l'accord-cadre aux entreprises ayant obtenu les meilleures notes :

- lot 1 : Multi Trans Savoie,
- lot 2 : Multi Trans Savoie,
- lot 3 : Alpin Pellet.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes pour un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de combustible bois-énergie approuvée le 19 décembre 2024,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 26 mars 2025,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 25 mars 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'accord-cadre relatif à l'approvisionnement en combustible bois-énergie pour les chaufferies collectives (bois déchiqueté, bois-granulés) des communes sous forme d'un groupement de commandes, selon les prix portés au bordereau des prix unitaires,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'accord-cadre à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **031-25**

Objet de l'acte :	RS - Attribution d'un accord-cadre pour l'approvisionnement en combustible bois-énergie des chaufferies collectives (bois déchiqueté, bois-granulés) des communes sous forme d'un groupement de commandes
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	CCTP

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H33472H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33472H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 14 avril 2025